



DÉCISION DU MAIRE VILLE_2023DC002
Prise en application de l'article L.2122-22
Du CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ SPIRALE DEVELOPPEMENT RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

Le Maire de Pierre-Bénite,

VU l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal du 9 juin 2020 déléguant au Maire les pouvoirs énumérés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le besoin pour la commune de maintenir et dynamiser le commerce de proximité, notamment de mobiliser l'union des commerçants sur l'intérêt de développer un écosystème, développer l'adhésion des commerçants non adhérents et de pérenniser les actions organisées autour de « Shopping Pierre-Bénite » ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Un contrat de prestation de service est conclu entre la commune et la société SPIRALE DEVELOPPEMENT, sise 1 Route des Troques 69630 CHAPONOST pour un montant de 3 072 € TTC, pour réaliser sa mission visant à pérenniser les actions organisées autour de Shopping Pierre Bénite ;

ARTICLE 2 : Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Acompte de 30 % à la signature soit 921,60 € TTC
- Solde à service fait : 2 150,40 € TTC

ARTICLE 3 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 09/01/2023

Reçu en préfecture le 09/01/2023

Publié le

SLO

ID : 069-216901520-20230109-VILLE_2023DC002-AU





LA MAIRIE DE PIERRE BENITE

Place Jean JALRES,
69310 Pierre Bénite

Contrat de prestation de service

Votre besoin :

Pérenniser les actions organisées autour de Shopping Pierre Bénite :

Objectif : augmenter la présence digitale de la page, développer la communauté, communiquer efficacement sur les diverses offres des commerçants...

DÉROULEMENT DU PROJET :

Mission	Période	Forfait TTC
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reflexion autour de la cohabitation UCPB- J'ACHETE A PIERRE BENITE ✓ Brainstorming éditorial avec l'association prenant en compte les objectifs identifiés ✓ Regroupement, élagage, sélection, priorisation et approfondissement des sujets ✓ Élaboration des feuilles d'angles pour chaque sujet : accroche, ciblage, mots clés & #, sources & contenus, CTA, spécification des besoins d'autorisation éventuelle, de création, de déclinaison, de diffusion et de suivi ✓ Définition et publication des informations de présentation générale ✓ Définition de la ligne éditoriale (angle, ton, axes thématiques, fréquences et modalités de création et de publication) ✓ Collecte de données ✓ Création / publication 	Novembre à Décembre 2022	3072

MODALITÉS DE REGLEMENT :

Mission	Période de règlement	Forfait TTC
Acompte de 30%	Novembre	921,60
Solde	Décembre	2150,40

Bon pour accord :	Signature du client et tampon : <i>Le Maire</i> <i>J. Poroge</i> <i>7/11/2022</i>	
-------------------	--	---